

CONTRAT DE PARTICIPATION AU DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

Ce contrat est un engagement de votre part et vous devez observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées.

Concernant la ponctualité :

- ✓ *J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous (suivant affectation). Toute personne arrivant après le démarrage de la mission ne sera pas acceptée à y participer.*
- ✓ *Je m'engage à participer aux missions sur la totalité du temps d'activités et de ce fait à ne pas quitter le lieu de la mission avant l'horaire prévu, y compris pendant les temps de pause.*

Concernant la périodicité de l'activité :

- ✓ *L'activité « Argent de poche » se déroule pendant les vacances scolaires sur un temps de 3h30 soit 17h30 / semaine.*

Concernant la réalisation des missions :

- ✓ *Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter des vêtements et chaussures (type chaussure de randonnée) adaptés à la nature des chantiers qui me sont confiés (pas de chaussure de toile).*
- ✓ *Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée du chantier, l'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les chantiers (travaux + pause). En conséquence, les téléphones portables devront à minima être placés sur répondeur.*

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les missions :

- ✓ *Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.*
- ✓ *Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.*
- ✓ *Je reste poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles je travaille mais également envers les autres participants au chantier.*
- ✓ *Durant mon travail, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens.*
- ✓ *Je prends soin du matériel que l'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue de la mission.*

Sanctions appliquées entraînées par le non-respect d'un des points énoncés ci-dessus :

- ✓ *Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « Argent de poche ».*
- ✓ *Non indemnisation de la mission pour laquelle les consignes n'ont pas été respectées ou durant laquelle mon comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.*

Indemnisation :

- ✓ *Toute réalisation satisfaite entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée 5 € par heure.*
- ✓ *J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.*
- ✓ *Autorise le versement de l'indemnité « Argent de Poche » sur le compte personnel de mon enfant mineur ou sur le compte de ses parents.*

Fait à

Le

Signature du participant

« Lu et approuvé »